RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

MARCHE DE FOURNITURES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National n°301/23/SBEE/DG/DPAL/DSI-DT/PRMP/ DCMEDDSP/SPM du 20 décembre 2023

Objet:

ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA SBEE

Référence du DAO: F_DSI_87870

Source de financement : Budget Autonome

Gestion: 2024

Imputation budgétaire: Budget Autonome

Juillet 2024



Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet: Dossier d'appel à concurrence n°301/23/SBEE/DG/DPAL/DSI-DT/PRMP/ DCMEDDSP/SPM du 20 décembre 2023 relatif à l'acquisition de consommables informatiques au profit de la SBEE.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 05 juin à 09 heures 19 minutes, dans la salle 116 de la Direction Générale de la SBEE, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°I00417/24/SBEE/DG/PRMP-DSI-DT/DCMEDDSP/SPM/SP du 08 janvier 2024 et la lettre d'invitation n°I00413/24/SBEE/DG/PRMP/DCMEDDSP/SPM/SP du 05 janvier 2024.

- <u>Président</u>: Nestor HOUAGA, Personne responsable des Marchés Publics (PRMP)
 p.i de la SBEE;
- Rapporteur: Ulrich HOUEDJISSI, Spécialiste en Passation des Marchés à la PRMP SBEE;

- Membres :

- Fortuné HOUNDJI, DCMEDSP/PRMP/SBEE;
- Jac-Ifo OLYMPIO, Représentant du Directeur des Systèmes d'Information et de Transformation Digitale (DSI-TD) de la SBEE;
- Ghislain HOUEGBELO, Représentant de la Directrice Administrative et Financière (DAF) p.i de la SBEE;

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ciaprès :

Latuniana	Intitulé: ACQUISITION DE CONSOMMABL		
Lot unique	INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA SBEE		
	Procédures		
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert National (DAON)		
Justification	F_DSI_87870		
Référence de	PV n°108/23/SBEE/DG/CCMP/SP du 22 novembre 2023 et le		
l'autorisation de	« BON A LANCER » du 13 décembre 2023		
l'organe de contrôle			
	Soumissionnaire(s)		
- 01) SIMORGH S	ARL		
- 02) ABABORI N	EFO		

Page 2 sur 8

- 03) AFRIQUE CHALLENG (ACS)
- 04) UNIVERSARL SERVICE ASSISTANCE
- 05) DAZKO CONSULTING
- 06) GROUP 2J BC BUSNESS TIME
- 07) KENZ SOLUTION GROUP
- 08) KOTDATA
- 09) SEMAP SARL
- 10) MIKEM TECHNOLOGIE
- 11) JJ TELECOM
- 12) ETS CORPCAB BENIN
- 13) SALE-SIDE
- 14) EGEMA
- 15) MBK BUSNESS GROUP
- 16) CAP ENERGYS
- 17) REGMA
- 18) GPT RESIT TECHNOLOGIES-CAJY SERVICES
- 19) DSG TECHNOLOGIES SARL
- 20) COGEKI SARL
- 21) MC CONSEILS SERVICES
- 22) ETS R&C

- 22) E13 R&C			
Soumissionnaires écartés			
Soumissionnaires	Motifs		
- 01) SIMORGH SARL	Le soumissionnaire SIMORGH n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.		
	Examen de la conformité technique :		
- 02) ABABORI MEFO	Le soumissionnaire ABABORI MEFO SARL n'a pas fourni la fiche technique du Cartouche d'encre HP 17 A. Ce qui est éliminatoire conforment à l'IC 11.1 (k) qui stipule que : « Le candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants : - Une fiche technique de l'ensemble des matériels proposés, appuyée de l'original sur le prospectus » ; ainsi qu'a l'Annexe A : A-1-2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique ; Une fiche technique du produit, délivrée par le fabricant « NB : La non-production et/ou la non-conformité de ces pièces, à l'exception du prospectus, entraîne le rejet de l'offre ».		
- 03) AFRIQUE	Le soumissionnaire AFRIQUE CHALLENG (ACS) n'a pas é retenu car son offre n'est pas économiquement la plu		
CHALLENG (ACS)			
- 04) UNIVERSARL SERVICE ASSISTANCE	Examen de la conformité technique : Le soumissionnaire UNIVERSARL SERVICE ASSISTANCE n'a pas fourni les fiches techniques des Cartouches d'encre HP 59A et celle des Photoconducteur (54G0P00). Ce qui est éliminatoire conforment à l'IC 11.1 (k) qui stipule que : « Le candidat devra joindre à son offre les autres documents		

85

	suivants: - Une fiche technique de l'ensemble des matériels proposés, appuyée de l'original sur le prospectus »; ainsi qu'a l'Annexe A: A-1-2: Pièces nécessaires pour la conformité technique; Une fiche technique du produit, délivrée par le fabricant « NB: La non-production et/ou la non-conformité de ces pièces, à l'exception du prospectus, entraîne le rejet de l'offre ».	
	Examen de la conformité technique :	
- 05) DAZKO CONSULTING		
- 06) GROUP 2J BC BUSNESS TIME	Le soumissionnaire GROUP 2J BC BUSNESS TIME n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.	
- 07) KENZ SOLUTION GROUP	Le soumissionnaire KENZ SOLUTION GROUP n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.	
- 08) KOTDATA	Le soumissionnaire KOTDATA n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.	
- 09) SEMAP SARL	Le soumissionnaire SEMAP SARL n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.	
- 10) MIKEM TECHNOLOGIE	Le soumissionnaire MIKEM TECHNOLOGIE n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.	
	Examen de la conformité technique :	
- 11) J&J TELECOM	Le soumissionnaire J&J TELECOM a fourni une description technique qui ne précise pas le nombre d'impression de page des cartouches d'encres proposé pour les articles 1 à 22. Ce qui est éliminatoire conforment à l'IC 11.1 (k) qui stipule que : « Le candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants : - Une description technique du produit, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire » ; ainsi qu'à l'Annexe A : A-1-2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique ; Une description technique du produit, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire : « NB : La non-production et/ou la non-conformité de ces pièces, à l'exception du prospectus, entraîne le	

Page 4 sur 8 2

	and of Ja Hallian	
	rejet de l'offre ».	
	Examen de la conformité technique :	
- 13) SALE-SIDE	Le soumissionnaire SALE-SIDE a fourni pour les Cartouches d'encre HP 93A une fiche technique délivrée par le fabricant LASYSTEMS au lieu du fabricant HP. La fiche technique renseigne que LASYSTEMS n'est pas responsable pour les erreurs dans la documentation des produits. Les images et les descriptions de HP CZ192A ne sont données que pour notre commodité et ne peuvent pas être exactes. Elle rappelle que l'article sera expédié uniquement sur la base du nom produit et le numéro du fabricant. Pour plus d'informations techniques, de bien vouloir visiter le site web du fabricant. Ce qui est éliminatoire conforment à l'IC 11.1 (k) qui stipule que : « Le candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants : - Une fiche technique de l'ensemble des matériels proposés, appuyée de l'original sur le prospectus » ; ainsi qu'a l'Annexe A : A-1-2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique ; Une fiche technique du produit, délivrée par le fabricant « NB : La non-production et/ou la non-conformité de ces pièces, à l'exception du prospectus, entraîne le rejet de l'offre ».	
14) EGEMA	Le soumissionnaire EGEMA n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.	
- 15) MBK BUSNESS GROUP	Le soumissionnaire MBK BUSNESS GROUP n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.	
	Examen de la qualification :	
- 16) CAP ENERGYS	Le soumissionnaire CAP ENERGYS a fourni une autorisation du distributeur LEXMARK + certificat de partenariat avec le fabricant LEXMARK en anglais.	
	De même, pour la marque HP il a fourni le certificat de distributeur HP en anglais. Ce qui est éliminatoire conforment à I.C 11.1 (k) (Page 62) du DAO qui stipule que « le candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants : Une fiche technique de l'ensemble des matériels proposés, appuyée de l'original de leurs prospectus dans l'original de l'offre et comportant toutes les indications nécessaires à l'appréciation technique desdits matériels. Ces fiches techniques et les prospectus doivent être libellés en langue française (obligatoire ou traduit en français par un centre ou une institution agrée du ministre des affaires étrangères) les caractéristiques techniques essentielles de la fiche technique doivent être conformes à celles figurant sur le prospectus, une description technique du produit, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire ; la note indiquant la durée de la garantie des matériels ; un prospectus ainsi que les pièces à l'Annexe A».	

Examen de la conformité technique :

Le soumissionnaire REGMA a fourni la fiche technique de l'imprimante Lexmark 2500 en lieu et place de celle des rubans pour imprimante Lexmark 2500 et a fourni pour les Cartouches d'encre (64G0H00), une fiche technique qui n'est pas délivrée par le fabricant LEXMARK. Il a fourni pour les Cartouches d'encre HP 93A, une fiche technique délivrée par le fabricant LASYSTEMS au lieu du fabricant HP. La fiche technique renseigne que LASYSTEMS n'est pas responsable pour les erreurs dans la documentation des produits. Les images et les descriptions de HP CZ192A ne sont données que pour notre commodité et ne peuvent pas être exactes. Elle rappelle que l'article sera expédié uniquement sur la base du nom du produit et le numéro du fabricant. Pour plus d'informations techniques, de bien vouloir visiter le site web du fabricant. Ce qui est éliminatoire conforment à l'IC 11.1 (k) qui stipule que : «Le candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants : - Une fiche technique de l'ensemble des matériels proposés, appuyée de l'original sur le prospectus »; ainsi qu'à l'Annexe A : A-1-2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique; Une fiche technique du produit, délivrée par le fabricant « NB : La non-production et/ou la non-conformité de ces pièces, à l'exception du prospectus, entraîne le rejet de l'offre ».

17) REGMA

Examen préliminaire :

18) GROUPEMENT RESIT **TECHNOLOGIES-**CAJY SERVICES

GROUPEMENT RESIT **TECHNOLOGIES-CAJY** SERVICES n'a pas fourni une clé USB. Ce qui est éliminatoire conformément à la I.C 21.1 (page 66 du DAO) qui stipule que : « Outre l'original de l'offre, le nombre de copies demandées est d'une copie (01) physique ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB sous le format PDF. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues cidessus est éliminatoire »; ainsi qu'au point 9 de l'avis d'appel d'offre qui stipule que : « les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sous le format PDF sur clé USB, le tout dans une enveloppe unique.

Examen de la conformité technique :

19) DSG TECHNOLOGIES SARL

Le soumissionnaire DSG TECHNOLOGIES SARL a fourni une fiche technique qui n'est pas délivrée par le fabricant. Ce qui est éliminatoire conforment à l'IC 11.1 (k) qui stipule que : « Le candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants : - Une fiche technique de l'ensemble des matériels proposés, appuyée de l'original sur le prospectus »; ainsi qu'a l'Annexe A : A-1-2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique; Une fiche technique du produit, délivrée par le fabricant « NB : La non-production et/ou la non-conformité de ces pièces, à l'exception du prospectus, entraîne le rejet de l'offre ».

Page 6 sur 8

	Le soumissionnaire DSG TECHNOLOGIES SARL a four une description technique du produit non signé et cacheté. Ce q est éliminatoire conforment à l'IC 11.1 (k) qui stipule que : « l'acandidat devra joindre à son offre les autres document suivants : - Une description technique du produit, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire » ; ainsi qu'a l'Annexe A A-1-2 : Pièces nécessaires pour la conformité technique ; Un description technique du produit, datée, signée et cachetée par soumissionnaire : « NB : La non-production et/ou la not conformité de ces pièces, à l'exception du prospectus, entraîne rejet de l'offre ».			
	Examen de la conformité technique :			
- 20) COGEKI SARL	Le soumissionnaire COGEKI SARL n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.			
	Examen de la qualification :			
- 21) MC CONSEILS SERVICES	Le soumissionnaire MC CONSEILS SERVICES n'a pas ét retenu car : il n'a pas fourni des attestations de travail pour le expériences évoquées dans les CV du personnel proposé. Le attestations de travail délivrées par ETS PRIVAL pour l'ingénieur en informatique et pour le technicien supérieur et informatique fournies dans son offre ne sont pas inscrites dans CV. Il n'a fourni aucune attestation de travail prouvant les cin (05) années d'expérience respectivement pour l'Ingénieur et informatique et les trois (03) années d'expérience pour technicien supérieur en Informatique. Ce qui est contraire a point 7- b) de l'avis d'appel d'offre qui stipule que : « Produit les références du personnel d'encadrement composé de deux (02) personnes : un ingénieur en informatique (BAC+ 5 au moir avec 5 ans d'expérience) ; un technicien supérieur et Informatique (BAC+3) au moins avec 3 ans d'expériences). Le CV signés par les intéressés + copie des diplômes et le attestations de travail (seules les expériences prouvées seron comptabilisées) ».			
- 22) ETS R&C	Le soumissionnaire ETS R&C n'a pas été retenu car son offre n'est pas économiquement la plus avantageuse.			
	Attributaire			
Nom	12) ETS CORPCAB BENIN			
Montant proposé	102.475.000 FCFA HT soit 120 920 500 FCFA TTC			
Montant évalué (corrigé)	102.475.000 FCFA HT soit 120 920 500 FCFA TTC			
Principales	dispositions permettant l'établissement du marché			
Objet du marché	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA SBEE			
Prix	102.475.000 FCFA HT soit 120 920 500 FCFA TTC			
	un (01) mois			
Délai d'exécution	un (01) mois			

cas échéant)	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, la Commission ou le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot unique	ETS CORPCAB BENIN	102.475.000 FCFA HT soit 120 920 500 FCFA TTC
TOTAL		102.475.000 FCFA HT soit 120 920 500 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 12 heures 15 minutes.

Fait à Cotonou le2 3 JUL. 2024

Le Président

Nestor HOUAGA

PRMP pi/SBEE

Le Rapporteur

Ulrich HOUEDJISSI

SPM/PRMP/SBEE

Les membres

Fortuné HOUNDJI

DCMEDSP/PRMP/SBEE

Ghislain HOUEGBELO

Rpt DAF/SBEE

Jac-Ifo OLYMPIO Rpt DSI-TD/SBEE